



Bienvenue au Département d'Etudes Hispaniques et Portugaises

Réunion de rentrée – Première année de Licence
d'espagnol

Année 2025-2026

Responsable d'année : celine.rabin-richard@univ-tours.fr

PRÉSENTATION
DU
DÉPARTEMENT
D'ESPAGNOL

DIRECTION :

**Responsables du
Département :**

Mme Sophie LARGE

Bureau 07

Tél. : 0247266788

direction-espagnol@univ-tours.fr

L1

- Responsable de L1 et directrice d'études :

Céline Rabin-Richard

Bureau 11

celine.rabin-richard@univ-tours.fr

N.B. : Les responsables du Département et les enseignant.e.s reçoivent les étudiant.e.s sur rendez-vous. Prendre rendez-vous via la plateforme Escale.

Secrétariat d'espagnol

- Secrétariat : Madame CECCALDI
Marie
Bureau 08
Tél. : 0247366589
marie.ceccaldi@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : En télétravail, joignable par mail

Mardi, mercredi et jeudi : de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi : En télétravail, joignable par mail

Responsables
Erasmus

- M. Carlos TOUS/Mme
Yekaterina GARCIA
MARKINA

carlos.tous@univ-tours.fr

yekaterina.garcia@univ-tours.fr

Un respect des règles minimales de politesse

Comment s'adresser à un enseignant ou à un personnel administratif?

- Il est fondamental que les demandes faites par mail soient précises et formulées en respectant un minimum d'usages. Les mails qui ne sont pas correctement rédigés n'auront qu'une faible chance d'obtenir une réponse.
- Vous devrez nécessairement indiquer en signature de mail votre nom, prénom, niveau d'études(L1),votre groupe de TD.
- Vous devrez utiliser certaines formules de politesse («Madame, Monsieur» en accroche, «Respectueusement» en fin de mail).
- Veillez à utiliser votre adresse mail étudiante(@etu.univ-tours)
- Veillez à respecter les horaires d'ouverture et de travail des destinataires: sauf urgence, les mails le week-end ou le soir après 19 heures sont à éviter!

Adresse web
du
Département
d'Espagnol

- <https://lettres.univ-tours.fr/version-francaise/departements/espagnol-portugais>
- Télécharger le livret des études : présentation des cours



Semaine de prérentrée

- Formation à l'ENT
- Réunion de rentrée 10h00 Amphi Ext 1
- Réunions d'information sur les modules libres lundi 1^{er} septembre, TA Ext. Amphi 3, à partir de 13h15
- Auto-inscription en ligne à un module libre (Module 3) et une LV2 : du 02 septembre 9h jusqu'au 04 septembre 23h59.
- Fiche pédagogique à remplir en ligne, envoyée sur adresse universitaire
- Demande de RSE si nécessaire

Choix d'une LV2

- Vous ferez également l'inscription à votre langue vivante : le choix est possible entre anglais, allemand, italien et portugais.
- Attention la langue choisie se garde pendant les trois années de Licence.

Inscription sur ENT

- La formation ENT est obligatoire pour vous apprendre à vous inscrire en ligne.

Réunions de rentrée L1 – Faculté de Lettres et Langues

Initiation à l'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) - Obligatoire sauf pour les redoublants			
<i>Inscriptions en ligne après votre inscription administrative (sur le site https://lettres.univ-tours.fr/version-francaise/infos-pratiques/rentree-universitaire)</i>			
Mardi 26 août 2025	15h45	Droit-Langues	Portalis - Amphi A
Jeudi 28 août au Mercredi 3 septembre 2025	A partir de 8h30	LLCER Anglais LLCER Espagnol LLCER Anglais-Espagnol (double licence) LLCER Anglais-Italien (double licence) Lettres Sciences du langage	Salle TA 107
Lundi 8 au Mardi 9 septembre 2025	A partir de 9h00	LEA	

Inscription à la formation ENT

Vous devez vous inscrire à la formation à l'ENT, via le lien ci-dessous envoyé par mail par Marie le 25 août et le 29 août :

<https://lettres.univ-tours.fr/version-francaise/infos-pratiques/rentree-universitaire>

Cette formation est obligatoire sauf pour les étudiants redoublants.

Pour cette formation il vous faudra apporter votre certificat de scolarité ainsi que vos identifiants pour vous connecter.

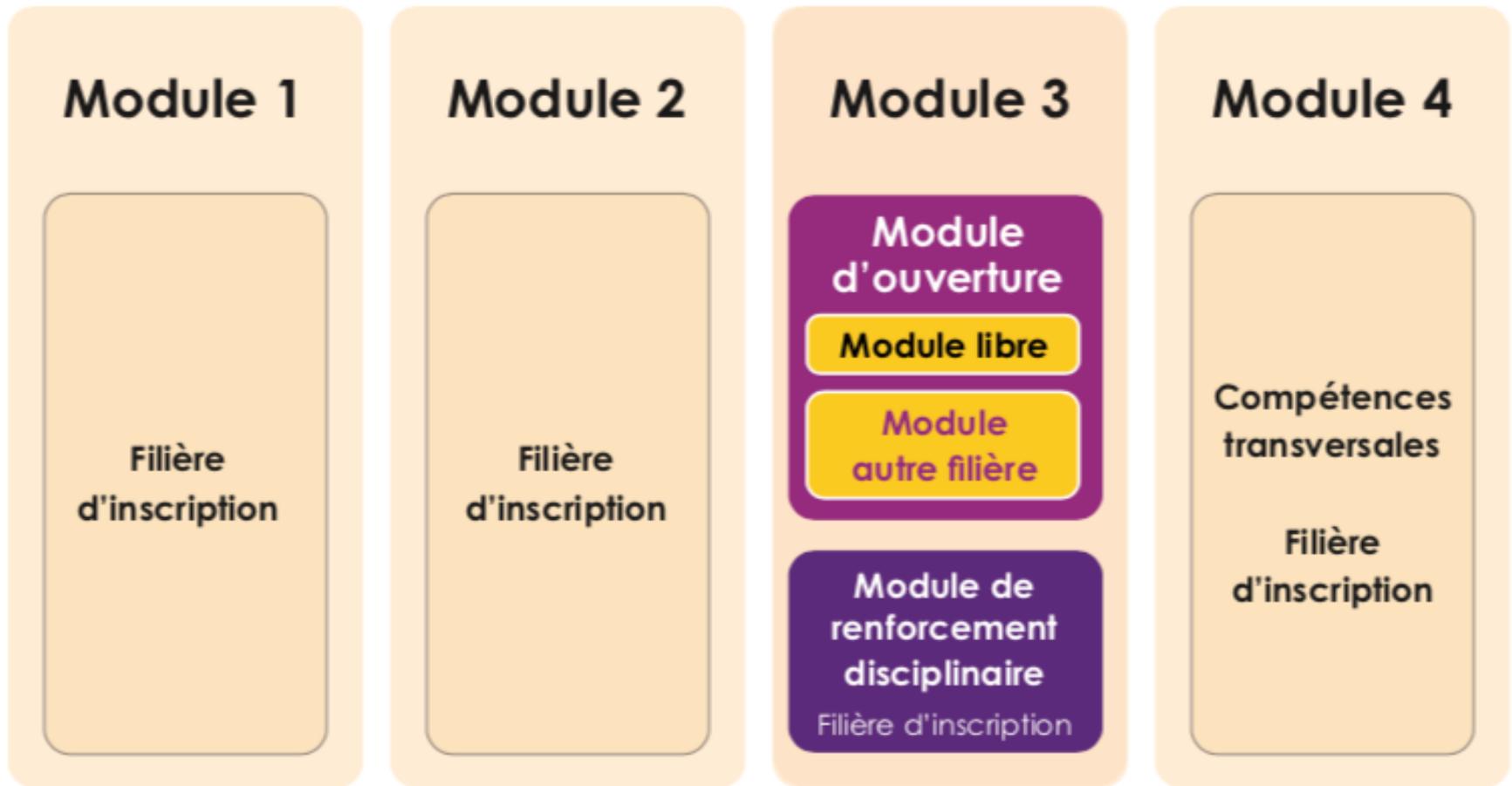
En cas de formation non suivie:

- Si formation ENT non suivie s'adresser à Aurélie Gérard Manceau: gerardmanceau@univ-tours.fr avec marie.ceccaldi@univ-tours.fr en copie.

Problème adresse universitaire?

- Si l'adresse `etu.univ-tours.fr` ne fonctionne pas, merci :
 1. De nous donner en fin de réunion une adresse mail personnelle pour vous transmettre les premiers mails.
 2. De vous adresser dès aujourd'hui au service informatique dsi.tanneurs@univ-tours.fr
- Et/ou de vous rendre au bureau 304, 3^{ème} étage

Une organisation par modules



Modules communs

- **Module 1** :
Littérature/Civilisation
- **Module 2** : grammaire-
Traduction- Langue orale et
écrite
- **Module 4** : LV2-Expression
écrite et orale- Ressources
documentaires

Les modules 3 au choix

Module libre

Regards sur l'Italie
(L1, L2, L3)

Arts du spectacle
(L1, L2, L3)

Allemand
(L1, L2, L3)

Cultures
méditerranéennes
(L1, L2, L3)

Politique et
Relations
Internationales

Médias et Relations
Internationales
(MRI)
(L3)

Langues et
éducation
(L1, L2)

Français Langue
étrangère
(FLE)



MODULES LIBRES

• HORAIRES

Présentation des modules libres

UNIQUEMENT POUR LES ETUDIANTS

DE :

- ANGLAIS
- ESPAGNOL
- DROIT-LANGUES (*seulement PRI*)
- LETTRES
- SCIENCES DU LANGAGE

(NE CONCERNE PAS

*les étudiants de Double-licence Anglais-Espagnol,
Double-licence Anglais-Italien et LEA)*

13h15	Italien
13h40	Langue et Education (LED)
14h05	Politiques et Relations Internationales (PRI)
14h30	Allemand
14h55	Arts Du Spectacle (ADS)
15h20	Cultures Méditerranéennes
15h45	Espagnol
16h10	Grands textes

**TA Amphi 3 de
l'extension**

Pré-requis pour le Module Libre

Certains modules nécessitent d'avoir suivis certains cours au préalable pour pouvoir être choisis, ou d'avoir un certain niveau au départ. Le tableau suivant récapitule ces différents éléments.

	L1	L2	L3
Allemand	Niveau B1 de fin de terminale Débutants acceptés		
Arts du spectacle	Pas de pré-requis	Pas de pré-requis	Pas de pré-requis
Cultures méditerranéennes	Pas de pré-requis	Pas de pré-requis	Pas de pré-requis
Espagnol	Niveau B1 de fin de terminale en cours d'acquisition	Niveau B1 consolidé	
Regards sur l'Italie	Pas de pré-requis Débutants acceptés	Prendre contact avec le secrétariat	Prendre contact avec le secrétariat
LED / FLE	Pas de pré-requis	Pas de pré-requis	Pas de pré-requis
PRI / MRI	Niveau C1 en anglais	Niveau C1 en anglais Avoir suivi la L1 ou dérogation possible (prendre contact avec le secrétariat)	Niveau C1 en anglais

RAPPEL

- Les dates d'accès au module libre sont les suivantes : du 02 septembre 9h jusqu'au 04 septembre 23h59. Merci de vous connecter dès le 02 septembre afin de vous inscrire dans les options de vos choix.
- Le nombre d'étudiants pour chaque module 3 proposé est **limité**.

ATTENTION : Le serveur peut être saturé. Si cela se produit, réitérez votre demande autant de fois que possible.

Les étudiants ne pouvant pas se connecter devront se déplacer dans notre secrétariat pédagogique :

ESPAGNOL : Marie Ceccaldi : marie.ceccaldi@univ-tours.fr

RDC- Bureau 08

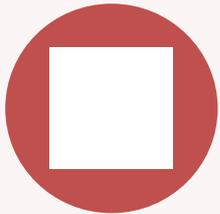
Une fois le module 3 choisi et l'inscription en ligne effectuée :

- Il faudra absolument compléter la fiche d'inscription pédagogique que Mme Ceccaldi enverra sur votre mail universitaire (une fois que vous aurez terminé les IP Web pour que vous puissiez indiquer le bon module). Cette fiche s'enregistre automatiquement.
- Sans cette fiche vous ne serez inscrits ni dans un groupe ni sur les listes.

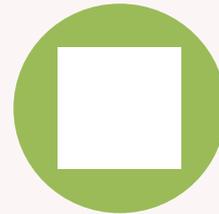
Emplois du temps

- L'accès aux emplois du temps se fait via l'ENT à partir du ?
- Vos cours démarreront à partir du lundi 15 septembre 2025.

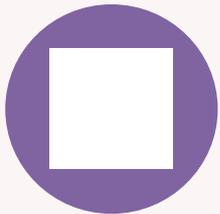
Abréviations sites universitaires



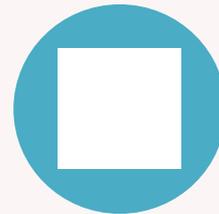
TA : Tanneurs



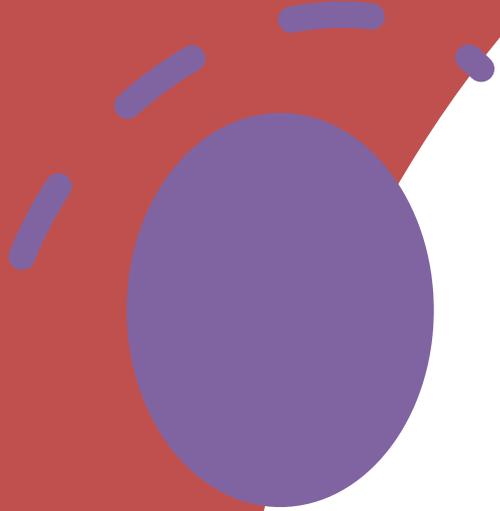
TA EXT : Tanneurs
Extension (porte Z)



TA Mâme/ Gutenberg
(salles en sous-sol,
porte M)



FR : FROMONT



Votre première année de Licence d'espagnol

Consignes et conseils

Le calendrier universitaire

Calendrier Universitaire 2025 – 2026 L&L voté

sept. 2025		oct. 2025		nov. 2025		déc. 2025		janv. 2026		févr. 2026		mars 2026		avr. 2026		mai 2026		juin 2026		juil. 2026		août 2026	
1 L	Pré- Rentrée	1 M	3	1 S		1 L	11	1 J		1 D		1 D		1 M		1 V		1 L		1 M		1 S	
2 M		2 J		2 D		2 M		2 V		2 L	4	2 L	7	2 J		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 M		3 V		3 L	7	3 M		3 S		3 M		3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L	
4 J	Formation ENT / IP WEB	4 S		4 M		4 J		4 D		4 M		4 M		4 S		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 V		5 D		5 M		5 V		5 L		5 J		5 J		5 D		5 M	Examens ou révisions	5 V	Date limite des jurys	5 D		5 M	
6 S		6 L	4	6 J		6 S		6 M	Examens	6 V	Date limite des jurys	6 V		6 L	12	6 M		6 S		6 L	Date limite des jurys	6 J	
7 D		7 M		7 V		7 D		7 M		7 S		7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 L		8 M		8 S		8 L		8 J		8 D		8 D		8 M		8 V		8 L		8 M		8 S	
9 M		9 J		9 D		9 M		9 V		9 L	5	9 L	8	9 J		9 S		9 M		9 J		9 D	
10 M	Pré- Rentrée	10 V		10 L	8	10 M		10 S		10 M		10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L	
11 J		11 S		11 M		11 J	12	11 D		11 M		11 M		11 S		11 L		11 J		11 S		11 M	
12 V		12 D		12 M		12 V		12 L	1	12 J		12 J		12 D		12 M	Examens	12 V		12 D		12 M	
13 S		13 L	5	13 J		13 S		13 M		13 V		13 V		13 L		13 M		13 S		13 L		13 J	
14 D		14 M		14 V		14 D		14 M		14 S		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	
15 L	1	15 M		15 S		15 L		15 J		15 D		15 D		15 M	Pause pédagogique	15 V		15 L		15 M		15 S	
16 M		16 J		16 D		16 M	Examens	16 V		16 L	6	16 L	9	16 J		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 M		17 V		17 L	9	17 M	sauf le mardi et le jeudi	17 S		17 M		17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 L	
18 J		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 M		18 S		18 L		18 J	Examens Session 2	18 S		18 M	
19 V		19 D		19 M		19 V		19 L	2	19 J		19 J		19 D		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 S		20 L	6	20 J		20 S		20 M		20 V		20 V		20 L		20 M		20 S		20 L		20 J	
21 D		21 M		21 V		21 D		21 M		21 S		21 S		21 M		21 J	Examens si besoin	21 D		21 M		21 V	
22 L	2	22 M		22 S		22 L		22 J		22 D		22 D		22 M	Pause pédagogique - semaine commune à toutes les composantes	22 V		22 L		22 M		22 S	
23 M		23 J		23 D		23 M		23 V		23 L		23 L	10	23 J		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 M		24 V		24 L	10	24 M		24 S		24 M		24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L	
25 J	a.m. bannisé	25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	Pause pédagogique ou fermeture	25 M		25 S		25 L		25 J	Examens Session 2	25 S		25 M	
26 V		26 D		26 M		26 V	Fermeture	26 L	3	26 J		26 J		26 D		26 M		26 V		26 D		26 M	
27 S		27 L		27 J		27 S		27 M		27 V		27 V		27 L		27 M		27 S		27 L		27 J	
28 D		28 M		28 V		28 D		28 M		28 S		28 S		28 M		28 J	13 si besoin	28 D		28 M		28 V	
29 L	3	29 M	Pause pédagogique	29 S		29 L		29 J		29 V		29 D		29 M		29 V		29 L		29 M		29 S	
30 M		30 J		30 D		30 M		30 V		30 L		30 L	11	30 J		30 S		30 M		30 J		30 D	
		31 V				31 M		31 S				31 M				31 D				31 V		31 L	

01 nov. 2025	11 nov. 2025	25 déc. 2025	01 janv. 2026	06 avr. 2026	01 mai 2026	08 mai 2026	14 mai 2026	25 mai 2026	14 juil. 2026
La Toussaint	Armistice de 1918	Noël	Premier de l'AN	Lundi de Pâques	Fête du travail	Victoire 1945	Jeudi de l'Ascension	Lundi de Pentecôte	Fête Nationale

Nota Bene

- - Une seule semaine de congés à la Toussaint et en février (attention aux stages BAFA, aux jobs de vacances, etc), 2 semaines à Noël et à Pâques. Présence obligatoire des semaines 1 à 13 sur chaque semestre.
- - des rattrapages peuvent se dérouler jusqu'au 30 juin. Vous devez donc potentiellement être disponibles jusqu'à cette date.
- - des échéances de contrôles arrivant très rapidement (dès la semaine 6)

L'encadrement : le directeur d'études

(celine.rabin-richard@univ-tours.fr)

CHAQUE ANNÉE EST ENCADRÉE PAR UN DIRECTEUR D'ÉTUDES QUI A POUR MISSION D'ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS VERS LA RÉUSSITE.



CHAQUE ÉTUDIANT SIGNE UN CONTRAT PÉDAGOGIQUE EN ACCORD AVEC CE DIRECTEUR

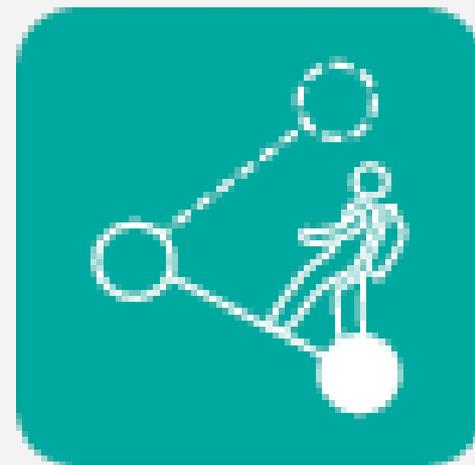


3 RENDEZ-VOUS DE BILAN SERONT ORGANISÉS SUR L'ANNÉE À LA DEMANDE DU DIRECTEUR D'ÉTUDES ET/OU DE L'ÉTUDIANT. 1^{ER} RENDEZ-VOUS EN SEMAINE 7.

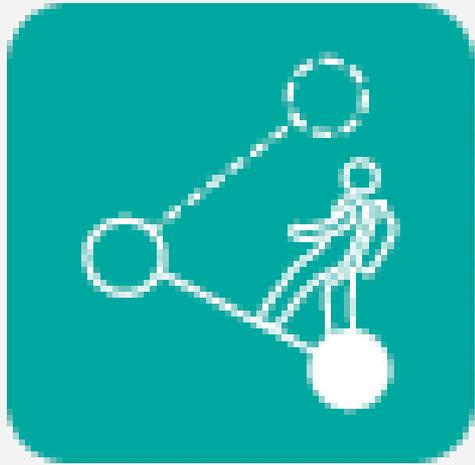


Un outil essentiel : ESCALE

- Plateforme sur laquelle sont centralisées vos informations et à partir de laquelle vous pourrez voir mes disponibilités pour prendre rendez-vous. Vous pourrez également y remplir votre contrat pédagogique et consulter vos relevés de notes.



Escal



Escale

Remplir le contrat
d'études :

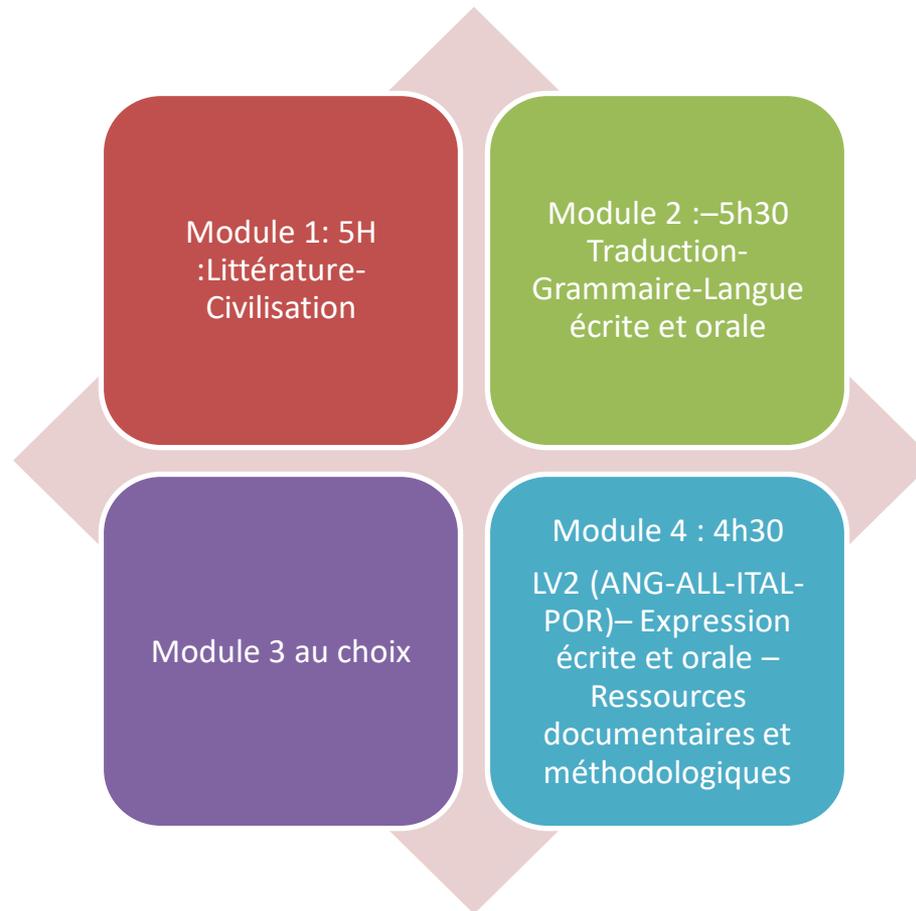
Vous devrez vous
connecter via votre ENT
sur l'onglet d'Escale et
remplir obligatoirement le
contrat dans les 15 jours à
venir.

PDF Contrat d'études

Premiers conseils pour réussir votre année



La formation en L1



Une marche à franchir



L'obligation de présence en cours

- Une présence assidue aux cours magistraux en amphi. La présence est obligatoire, même si aucune justification d'absence n'est demandée.
- Une participation active aux séances de Travaux Dirigés (TD)
- Les travaux dirigés sont obligatoires et toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Justifications d'absence

- Toute absence doit être justifiée par un mail à l'enseignant et au secrétariat.
- Au-delà d'**UNE** absence injustifiée en cours, l'étudiant est considéré comme «défaillant» dans la matière concernée. Aucune note ne lui est attribuée au semestre. Il perd également ses droits de boursier.
- Les exercices demandés en TD doivent être réalisés de manière régulière et personnelle. Tout plagiat sera sévèrement sanctionné. Tout devoir non rendu entraîne une défaillance au semestre.

Contrôles des connaissances et présence obligatoire

- L'absence justifiée à un contrôle équivaut à un 0/20.
- L'absence non justifiée aux séances de TD soumises au contrôle continu ou à un examen a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes et ne permet plus la validation du semestre et de l'année.

•
Attention : les étudiant.e.s boursiers/ères doivent être présent.e.s aux cours et aux examens, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

Conseils

- **Une bonne préparation aux examens de fin de semestre.** Les examens terminaux et les contrôles continus ne se préparent pas quelques jours avant l'épreuve. Pour être réussis, ils supposent une bonne connaissance des cours et un travail régulier tout au long du semestre.
- **Une consultation régulière de votre boîte mail@etu.univ-tours,** de l'ENT(et spécialement de la plateforme Celene)
Les informations importantes vous seront systématiquement transmises sur ces supports.

Adresse pour s'inscrire aux ateliers « Clés de la réussite »

- <https://www.univ-tours.fr/formations/formations-2/les-cles-de-la-reussite>
- Calendrier des ateliers à venir bientôt en ligne



- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence
Ce module optionnel a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

•
Le MOBIL est constitué de 4 heures de TD MOBIL (aux semestres 2, 4 et 6)

...
Vous pouvez aussi réaliser un stage de découverte dans ce cadre.

2 types de cours

- CM : COURS MAGISTRAUX en espagnol, en littérature et en civilisation.
- TD : TRAVAUX DIRIGÉS dans les autres matières

Les groupes de Travaux Dirigés



Ces groupes de TD seront réalisés en fonction du Module 3 choisi par les étudiants et ne seront connus que le 5 septembre .



Les changements de groupe de TD ne sont pas possibles!



Seuls les étudiants bénéficiant du Régime Spécial d'Etudes (RSE) peuvent demander un tel changement, pour des motifs strictement définis et à condition de remplir certaines conditions.



Les demandes de changement doivent être faites le plus rapidement possible.



Les étudiants doivent d'abord se rapprocher du responsable RSE ou du Service de Santé Universitaire(SSU) pour obtenir les certificats nécessaires.

Les bénéficiaires du RSE

- 1/ **Etudiant salarié** (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées (> 10h / semaine), la durée du contrat de travail).
- 2/ **Etudiant inscrit en double cursus** uniquement à l'Université de Tours et pour l'inscription seconde.
- 3/ **Etudiant en situation de Handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale** (accident, maladie, grossesse.....) Joindre un certificat du Service de Santé Universitaire (S.S.U.).
- 4/ **Etudiant chargé de famille** Joindre une photocopie du livret de famille (parent d'un enfant de moins de 12 ans) ou une attestation médicale justifiant de l'apport de soins d'un ascendant ou un conjoint en longue maladie.
- 5/ **Etudiant Sportif haut et bon niveau**. Joindre une attestation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives.

7/**Etudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau**. Sont concernés les étudiants inscrits dans une formation artistique de niveau supérieur/professionnel

En cas de motifs graves (ex chômage des parents, décès d'un des parents...) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant et l'obligerait à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre tout à fait exceptionnel par le président de l'université, après avis de la commission pédagogique de la mention et du directeur de la composante concernée.

Comment demander un statut RSE

- Vous pourrez faire la demande de RSE en complétant une fiche que vous enverra Mme Ceccaldi : cette fiche sera à renvoyer par mail ou à déposer au secrétariat avec les documents nécessaires.
- Déjà disponible sur le site du département. Bien la lire et TOUT compléter.
- Vous ne pourrez évidemment faire la demande qu'une fois que vous aurez connaissance de l'EDT.

En dehors du statut RSE, les absences en cours pour « petit boulot » ne sont pas acceptées.

SSE (Service
de santé
étudiante)

[sse@univ-
tours.fr](mailto:sse@univ-tours.fr)

02 47 36 77
00

- **Pour les étudiant en situation de Handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale** (accident, maladie, grossesse.....), il faut prendre rendez-vous avec le SSU par mail ou par téléphone afin de se voir délivrer un certificat et de bénéficier si nécessaire d'un aménagement d'études.
- Seuls les certificats délivrés par le SSE sont considérés comme valables pour ce statut RSE.



SSE

- Ce service est également disponible pour tout problème de santé : médecine générale, psychologues, gynécologie, soins dentaires, etc.
 - sse@univ-tours.fr
02 47 36 77 00
- 



La déontologie de l'étudiant

1. Une utilisation responsable des réseaux sociaux

Les propos injurieux, diffamatoires ou portant atteinte au droit au respect de la vie privée ou à la dignité des personnes intéressées sur tout réseau social sont passibles de poursuites pénales et peuvent faire l'objet d'une procédure disciplinaire de la part des instances compétentes de l'Université.

2. Le respect des autres

- L'université a formalisé pour les étudiants une procédure interne facilement accessible lorsqu'il y a suspicion de harcèlement moral ou sexuel: www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/harcelement/
- Les étudiants s'exposent à des sanctions pénales mais également disciplinaires par les instances compétentes de l'université.

3. PLAGIAT : AVERTISSEMENT

-

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4.FRAUDE : AVERTISSEMENT

Tout étudiant surpris en train de tricher à un contrôle ou à un examen sera sanctionné par la rédaction immédiate d'un constat de fraude et l'envoi en Conseil de discipline. Celui-ci se prononcera sur les sanctions ultérieures (allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur).

Memento

Réunions d'information
sur les modules libres
Lundi 1^{er} septembre à
partir de 13h15, Amphi 3

Auto-inscription en ligne
à un module libre
(Module 3) : du mardi 2
septembre (9h) au jeudi
4 septembre (23h59)

Fiche pédagogique à
remplir en ligne

Demande de RSE si
nécessaire

La rentrée est le lundi 15
septembre et d'ici là...au
travail !!!!

Merci et bonne rentrée à vous !

